

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, 6 NOVEMBRE, 1879

BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1879

Cours à terme de 90 jours, 120 jours, 180 jours, 270 jours, 360 jours

Table with columns: VALEURS, COURS DU JOUR, COURS PRÉCÉDENT. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 6 NOV. 3 NOV.

Table with columns: Valeurs, 6 NOV., 3 NOV. Lists government securities and their market values.

Table with columns: Service particulier, 6 NOV., 3 NOV. Lists specific market services and their rates.

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 6 novembre. Change sur Londres, 4,80... Paris, 23 7/8, 100.

Havre, 6 novembre. Ventes 1,200 balles. Marché raide.

Liverpool, 6 novembre. Ventes 12,800 b. Marché soutenu.

Coton, 11 3/8. Recettes 146,000 b.

New-Orléans low-middling 80 1/2.

Savannah 78 1/2.

BULLETIN DU JOUR

Le domicile légal du Parlement, fixé depuis neuf ans à Versailles, se trouve transporté officiellement depuis lundi à Paris.

Les Chambres pourraient donc siéger dès aujourd'hui, mais des considérations d'ordre matériel paraissent s'y opposer encore.

Cependant, il eût été à désirer, que la session extraordinaire de 1879 ne coïncidât pas avec le mouvement d'affaires commerciales de la fin d'année.

Les considérations d'ordre politique ne militent-elles pas d'ailleurs en faveur d'une rapide convocation? Nous ne parlons pas du budget qui sera rapidement voté par le Sénat, et sans changement, mais de la question de l'amnistie ravivée, mais de l'article 7 toujours en suspens, mais des projets sur la magistrature et de ceux qui font régner une certaine incertitude sur ces questions et sur la situation ministérielle.

La session qui va s'ouvrir ne servira donc pas seulement à expédier la loi financière, mais aussi à fixer l'opinion sur le caractère

probable de la session ordinaire de 1880, sur la force ou la faiblesse du cabinet, sur celui des deux courants qui divisent la majorité et le ministère. A tous les points de vue il y a donc opportunité à rappeler le Parlement le plus promptement possible: mais le ministère est-il aussi pressé que nous, et n'espère-t-il pas, en ajournant quelque peu la session, assurer son existence et bénéficier dans tous les cas de ce que l'on appelle la trêve des confiseurs?

Voilà l'élection de M. Humbert cassée!

Quelles vont être les conséquences de l'arrêt rendu par le conseil de préfecture? Nulles, ou peu s'en faut! Humbert, en effet, se pourvoira naturellement devant le Conseil d'Etat. Or, en matière électorale, le pourvoi est suspensif. L'arrêt d'annulation sera donc provisoirement sans effet, et l'Élu de Javel pourra donc siéger tranquillement au conseil municipal jusqu'à ce que le Conseil d'Etat ait statué, ce qui demandera plusieurs mois. Un journal cite à ce propos le cas de M. Gondchaux qui, élu le 6 janvier 1878, invalidé par le conseil de préfecture, et s'étant pourvu devant le Conseil d'Etat, a siégé paisiblement pendant un an et demi, jusqu'au mois de juillet 1879, époque à laquelle le Conseil d'Etat s'est décidé enfin à rejeter son pourvoi.

M. Humbert est dans le cas de M. Gondchaux, et de plus, pour peu qu'en ce qui concerne la décision du Conseil d'Etat se fasse attendre, l'ancien rédacteur du Père Duchêne aura largement les six mois de résidence nécessaires pour qu'il puisse être valablement élu.

L'arrivée de l'escadre anglaise dans les eaux turques a produit une grande agitation à Constantinople. La Porte, n'ayant reçu aucune explication officielle relativement aux mouvements de cette escadre, a télégraphié à Musurus Pacha de demander des explications au marquis de Salisbury.

La réponse est toujours attendue. Aussi la crise continue-t-elle, malgré une légère détente au palais. Le sultan a refusé, entre autres choses, la nomination du commandant de la gendarmerie. Quant à la conférence grecque, dont la réunion était annoncée, elle s'est ajournée à cause de la crise actuelle et en présence des divergences d'opinion qui existent entre les délégués militaires ottomans sur la ligne de délimitation.

A Londres, on se montre également préoccupé. Les journaux anglais nous apprennent qu'un long conseil de cabinet a été tenu dans la résidence officielle du premier ministre, que l'amiral Pothuau, ambassadeur de France à Paris, au moment de son retour de France, a eu, après le conseil, une entrevue avec le marquis de Salisbury, et qu'à la même heure, le comte Schouvalof, ambassadeur de Russie, s'entretenait avec Beaconsfield. Musurus-Pacha conférerait aussi, peu d'instants après, avec le chef du Foreign-Office. Enfin, on apprend qu'un nouveau conseil des ministres était convoqué, ce qui a donné lieu aux plus vifs commentaires.

Le Times reconnaît que le changement ministériel accompli à Constantinople est considéré à Londres comme défavorable à la cause des réformes. M. Laya aurait reçu pour instruction de faire de sévères remontrances sur ce sujet à la Porte. On pense toutefois qu'il ne sera pas nécessaire de

prendre d'autres mesures. Il n'y a aucune raison de croire, dit le Times, que les réformes sur lesquelles M. Laya insiste excèdent les pouvoirs de la Porte. Mais ces assertions sont loin d'être affirmatives.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière.)

Paris, le 5 novembre 1879.

La date de la rentrée, qui n'a pu être fixée dans le dernier conseil des ministres, préoccupe excessivement les feuilles opportunistes et radicales. La presse opportuniste affecte de désespérer de la session si le Parlement ne se réunit que le 20 ou le 27 novembre. La presse radicale rend le Sénat responsable du retard qu'éprouve la réunion des Chambres, et c'est une occasion pour elle de dénigrer toute utilité à ce fameux grand conseil des Communes de France, qui nuit à la République, alors même qu'il ne vote pas, qu'il ne parle pas, qu'il ne siège pas.

Il est certain que les travaux d'aménagement de la salle du Luxembourg sont en retard, mais ce n'est pas la faute du Sénat, s'il en est ainsi; et l'architecte lui-même, qui a eu à compter avec des grèves qui ne sont pas encore terminées, par exemple celle des ouvriers menuisiers, ne saurait en être rendu responsable. A l'heure qu'il est, la question peut se résoudre dans cette alternative: Est-il possible, en augmentant le nombre des ouvriers et en travaillant la nuit, d'avoir la salle complètement prête le 27 novembre? Non! Absolument non! parce que le temps matériel manque pour chercher les travaux à exécuter et pour les appropriations des appareils d'éclairage et de chauffage. Est-il possible d'obtenir une installation provisoire, en ajoutant les travaux de décoration, ainsi que certains détails de confort? Oui! Absolument oui! J'ajouterais que M. Martet et le bureau du Sénat, étant acquis à cette dernière combinaison, il n'y a aucun doute que les deux Chambres pourront se réunir le 27 novembre. Le Sénat en sera quitte pour ne voir sa nouvelle salle complètement achevée qu'à l'ouverture de la session de 1880.

Deux nouvelles à sensation: l'une relative à la démission de M. Andrieux, préfet de police, l'autre à une prétendue manifestation en faveur de l'amnistie projetée le jour de la rentrée. Et puis, pour ce qui est des questions de vicinalité, s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Marin-Feuille, le comité chargé d'examiner les questions de vicinalité, s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Marin-Feuille. Il parait qu'un accord s'est établi sur le mode de répartition, entre les communes restant posées à la fois devant un cabinet changeant et indéfini, qui n'a ni solution.

Ère de prospérité! Ère de liberté! vous rappelez-vous les promesses des 363 après la campagne de mai, les pronostics enthousiastes du ministre de Favier, ses pastoraux des dernières et récentes vacances? E. R.

Un exemple à suivre

Sous ce titre, nous lisons dans Paris-Journal:

Après plusieurs mois de persécution et d'injures contre les catholiques et les conservateurs, MM. les maires de la république s'avisent aujourd'hui de faire appel à leur charité en faveur des bureaux de bienfaisance. Un de nos amis a répondu en ces termes à un de ces audacieux appels: Paris, le 7 novembre.

Monsieur le maire, J'ai reçu, comme tous les ans, la lettre émanant de la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, par laquelle vous m'annoncez la visite des quêtesurs du bureau de bienfaisance. Je ne puis que prier, cette année, ces messieurs de ne pas se déranger pour venir chez moi.

Ainsi que vous le dites, monsieur le maire, la charité n'a pas ou plutôt ne devrait pas avoir d'opinions. Mais comment le gouvernement dont vous êtes le représentant, s'est empressé de nous prouver le contraire, en expulsant de leurs écoles les Frères et les Sœurs, et en chassant des bureaux de bienfaisance les gens honorables qui les administrent depuis de longues années, vous ne sauriez trouver mauvais que j'imite un exemple que vous ne pouvez désapprouver.

Je réserve donc exclusivement pour les œuvres que la République persécute et somme, modestes que mes ressources me permettent de mettre au service de la bienfaisance. J'espère ainsi que les honnêtes gens seront secourus avant les forçats que, sous prétexte d'amnistie, le gouvernement a jugé bon de nous rendre possible.

Agreez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée. G. L. F.

LA FAIBLESSE DU GOUVERNEMENT

Il vient de se produire à Marseille un fait qui montre bien ce qu'est la politique du gouvernement et le fond qu'il faut faire sur

compte fait, quand la sentence rendue hier aura acquiescé, force de chose jugée, le citoyen Lambert possèdera, six mois de domicile qui permettront sa réélection à Javel. Elle ajoute en forme de conclusion la feuille de M. Vaquerie: «C'est à été bien la peine de déranger le Conseil de préfecture et le Conseil d'Etat, et les électeurs, pour que M. Humbert soit conseiller municipal deux fois au lieu d'une!»

Avec cette doctrine basée sur le laisser faire et le laisser passer, il n'y a plus qu'à laisser aller la loi, toutes les fois que son application ne se traduit pas en résultats matériels. La morale, comme vous le voyez, n'a rien à débattre avec de pareils procédés; il est vrai que la morale non plus n'a rien de commun avec le radicalisme.

Marsault, le secrétaire général de la Banque de France, qui vient de prendre sa retraite, est âgé de 75 ans, et compte à la Banque 46 ans de services effectifs, c'est-à-dire qu'il dépassait de 16 ans le temps de service nécessaire pour avoir droit à la cure complémentaire, comme secrétaire général, étaient de 24,000 francs, et il avait en outre le logement, le service, l'éclairage et le chauffage. Sa retraite a été fixée, par le Conseil de régence à 20,000 fr. en regard surtout aux 16 années de service supplémentaire, dont je vous ai parlé plus haut.

La reprise d'hier a suivi son cours ordinaire, à la Bourse. Nos rentes et la plupart des valeurs ont fermé en hausse. Un assureur, vers la fin du marché, qui en gros spéculait sur le fort combat, en maintes circonstances par de grandes compagnies et des capitalistes, était très menacé. Des dépêches venues du dehors propageaient le même bruit. Mais en présence d'une nouvelle encore douteuse, vous devez comprendre que je ne prononce aucun mot propre.

Le National répondant, ce soir, au Gaulois, au sujet d'un projet de démonstration à l'ouverture des Chambres, affirme qu'aucune manifestation n'a été faite au Gaulois par la préfecture de police, et que les mesures prises par le préfet de police «ne sont que des mesures d'ordre général et ne comportent rien d'exceptionnel».

Le comité consultatif chargé d'examiner les questions de vicinalité, s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Marin-Feuille. Il parait qu'un accord s'est établi sur le mode de répartition, entre les communes restant posées à la fois devant un cabinet changeant et indéfini, qui n'a ni solution.

Ère de prospérité! Ère de liberté! vous rappelez-vous les promesses des 363 après la campagne de mai, les pronostics enthousiastes du ministre de Favier, ses pastoraux des dernières et récentes vacances? E. R.

LE MINISTÈRE JUGÉ PAR LES RÉPUBLICAINS

Nous avons souvent fois déploré la précipitation avec laquelle était voté le budget d'un grand Etat comme celui de la France. A la fin de la session dernière, nous vous avons signalé les scandaleuses impressions manifestées par la presse étrangère ne pouvant comprendre que la Chambre des députés pût traiter avec une telle désinvolture les graves intérêts financiers de notre pays.

« Pour moi le Parlement se réunira-t-il tard? écrit le Rappel. Est-ce vraiment que les bureaux ne sont pas prêts? On nous a affirmé qu'ils pouvaient l'être à bref délai. On ajoute qu'une demande aurait été faite au nom de la commission du budget du Sénat, pour hâter l'ouverture de la session, ce que le ministère, après en avoir délibéré, aurait résolu de s'en tenir à la dernière date possible.

Cette résolution ne pourrait se justifier par un cas de force majeure. Le Sénat, comme le budget, Est-il convenable que, tous les ans, cet examen soit hâtif, qu'il soit talonné par le premier janvier, et qu'il faille voter au galop? Il est probable que le Sénat modifiera certaines dépenses. Et alors, quelle sera la situation? Il faudra que le

budget retourne à la Chambre, qui peut maintenir sa première volonté. Un point de pratique constitutionnelle non encore réglé peut encore se poser, où chacun des deux moitiés du Parlement maintient son opinion et le temps nécessaire manquera, non-seulement pour la réflexion, mais même pour la débâcle, n'est-ce pas absurde?

S'il y avait l'ombre d'une raison sérieuse pour condamner le Parlement à cette précipitation regrettable, il faudrait bien en passer par-là. Mais je cherche cette raison et me la trouve pas. Qu'est-ce qui pourrait empêcher la Chambre de se réunir dans le plus court délai? Ou est l'intérêt politique de ce retard? Je ne vois que des inconvénients, et le public en est réduit aux conjectures sur les motifs qui ont décidé le gouvernement.

Article 7er. — Les manifestations religieuses d'absolu, ainsi que les manifestations politiques, sont absolument interdites dans les cimetières de toute la commune, notamment les 2 et 3 novembre, jours de la fête des Morts.

Ainsi, pour se faire pardonner l'interdiction d'un hommage à un insuré condamné, on interdit du même coup non pas les manifestations religieuses, il n'y en avait jamais eu et il n'était pas question d'en faire, mais les prières, les pieuses cérémonies auxquelles la population de Marseille était habituée, et l'on affecte de confondre dans un acte officiel des prières jetant de l'eau bénite sur des tombes et des démagogues glorifiant l'émeute et protestant contre la justice du pays.

Certes, nous cherchons vainement quelle violence pourrait révéler dans un gouvernement un plus grand désordre moral. Il s'agit là, d'ailleurs, moins de telle opinion politique ou religieuse que de ce vice qu'en France on pardonne le moins au gouvernement, et qui provoque aussitôt le mépris général; pour être polis, nous nous bornerons à dire que c'est le contraire du courage.

Le Congrès Ouvrier

Une nouvelle protestation contre les décisions du Congrès ouvrier de Marseille vient d'être publiée en voici le texte: «Le soussigné, membre du congrès ouvrier de Marseille, proteste contre les conclusions adoptées par le congrès comme étant contraires à l'intérêt de la classe ouvrière et de la République.

Toutes les revendications justes et équitables pouvant être obtenues par le suffrage universel, dont les moyens violents sont la dénégarion; «Il reprouve énergiquement les appels à l'émeute qui ont été formulés dans les séances, car il considère que les vrais amis de la classe ouvrière sont ceux qui donnent le moyen d'améliorer la situation des familles, tout en conservant le mari à l'épouse et le père aux enfants, et non ceux qui préconisent la violence pour atteindre un résultat qu'ils ne peuvent définir.

«Il déplore que depuis près de dix ans que la république est le gouvernement du pays, il n'ait été encore rien fait pour la classe ouvrière, car il est persuadé que c'est cette négligence qui pousse aux résolutions extrêmes.

«Il espère que ceux qui ont fait appel au gouvernement au sein du congrès ne l'auroient pas fait en vain et que, plus soucieux de la situation malheureuse des populations ouvrières que ne l'a été le congrès lui-même, avant le renouvellement des Chambres, satisfaction sera donnée aux légitimes revendications des travailleurs: «1° Pour les libertés qui leur sont indispensables; «2° Pour l'instruction professionnelle; «3° Pour faire disparaître la plus inique des inégalités qui existe devant la loi, en votant le service militaire obligatoire pour tous.

«GOUTTES, «Chaudronnier-mécanicien, délégué par le Cercle de l'Alliance des travailleurs de Toulon (Var).»

La propriété, c'est le vol

On lit dans le Moniteur universel: «Mgr Lagrange, archevêque de Reims, avait cédé prèsque pour rien un terrain à la ville de Paris, rue Servan, à la condition expresse d'y construire une école des Frères et de lui conserver cette destination.

La ville de Paris avait accepté le terrain et y avait fait construire une école des Frères; et voilà que, s'édulcorée sans doute par l'exemple de M. le préfet du Gard, M. le

jeuilleton du Journal de Roubaix DU 7 NOVEMBRE

— 22 —

NEVEU DU CHANOINE

PAR ALFRED DU PRADEIX

PREMIÈRE PARTIE

II

«Avez quel art consommé cette enfant de quinze ans me fit parcourir la gamme de la passion, depuis la note basse à peine murmurée jusqu'à son plus aigu! Enivré, mon esprit quitta ses solitudes, perdit ses effarouchements. Pareil à l'indien à qui l'on a fait des perles brillantes et de l'eau de feu, j'allais à cette enfant, qui me disait d'un signe: «Viens!» Sa facilité même était sa séduction. Devant elle d'autres eussent réfléchi, d'autres se fussent arrêtés; je n'en ressentais, moi, qu'une admiration de plus, une surprise d'autant d'orgueil. Cette impétuosité d'abandon est pour moi seul, pensais-je. C'est pour moi que l'enfant devient femme, que ses yeux d'espérance s'allongent; les autres ne connaissent que ses paupières basses et ses silences timides... Et j'allais dans les rues riant aux passants, jetant l'argent dans toutes les mains tendues. A l'audience, au lieu d'un réquisitoire, je me surpris à faire un plaidoyer; mes conclusions tournaient à l'acquiescement du prévenu.

« Dix mois se passèrent ainsi. Marianne n'avait pas seize ans, une démarche immédiate eût paru insensée. Je m'imposais donc d'attendre au moins l'âge légal. Le lendemain de cette bienheureuse date, je me présentai chez M. S. Incapable du moindre exorde, je lui fis ma demande d'une voix à peine intelligible, tant l'émotion l'étreignait.

« — Vraiment? s'exclama le gros négociant qui rougit beaucoup. Et il cessa solennellement son front chauve pendant une minute interminable.

« Enfin il voulut bien répondre: — Sa fille était presque une enfant... Il fallait d'abord marier les aînés... Une pareille demande le prenait à l'improviste... Dans ma candeur je crus sincèrement qu'il allait me refuser. Mais ces petits jeux de scène durèrent juste le temps que se donna un acquiescement adroit par lequel on m'exprimait son assentiment.

« — Ici, mon cher Claude, je voudrais laisser la page en blanc... J'ai longtemps interdit aux autres et moi-même de toucher à cette année de ma vie.

« Il y a là le cadavre d'un bonheur impossible qui doit reposer en paix dans sa poussière d'oubli... J'ai souvenir d'une sorte d'évanouissement moral prolongé... L'astrologue qui, en regardant les étoiles, se laissa choir au fond d'un puits vaseux, dut éprouver quelque chose de semblable. La vase noirâtre

où je m'étais enfoncé, c'était cette incurable coquetterie basse et féline qui ne s'abandonne pas à l'orage d'une grande passion, mais qui s'émiette dans la vie ordinaire, et distribue sans choix, sans préférence, sans excuse, sans remède, et qu'il faut bien appeler de son nom: le vice!

« Ce ne fut que longtemps après, me sentant seul et légalement délivré d'un lien odieux, que je fus pris du désir de voir la réalité des choses. Alors, Claude, je saisis la lanterne de Diogène, et je me mis à chercher non seulement un homme, mais une femme.

« Quelles curieuses clartés projette la lanterne du cynique! Quelles découvertes, quels étonnements donne la double vue de l'observation! Le front se ride et les cheveux blanchissent à ces analyses; mais quand on a pris son parti de l'humanité, quand on a bien touché le fond des choses, on se sent une singulière supériorité et une sérénité de philosophie qui vont bien les illusions. Cette philosophie-là m'a conduit à la fin de ma jeunesse. Un jour, ô surprise! je m'aperçus que mon isolement se peuplait... on m'entourait... on m'appela à satiété: «mon cher oncle», «mon cher parent».

« A certaines époques de l'année, je cueillais une moisson d'âpres surpains multicolores. «Mon bon oncle, je crains manquer à tous mes devoirs, si je ne vous offre...» «Moi cher bienfaiteur, je surmonte ma timidité pour vous exprimer en ce jour ma respectueuse tendresse...»

« Qu'étais cela? Je dirigeai un rayon de ma lanterne sur le point obscur, et je m'a-

perçus que, séparé définitivement de ma femme, seul, et sans descendance directe, j'étais bel et bien devenu un oncle à héritage.

« Un oncle à héritage! avez-vous songé quelquefois, Claude, à envisager ce type qui exerce la verge du vaudevilliste à l'égard de celui de la belle-mère et du mari trompé? Que de fois, dans ma jeunesse, j'avais ri aux dépens de ces bonshommes à pantouffles vertes et à robe de chambre, le chaudronnier de enfants qui doivent se tenir droit devant eux et leur reciter des fables, le supplice des jeunes filles qui s'essient la joue après le baiser obligatoire, et se relayaient dans la corvée des soins et la contrainte du rôle! Eh bien, Claude, j'avais tort! Il y a plus de tristesse que de gaieté dans ces situations. Autour d'elles, remarquez ces silencieux tournoisements, cette attente de l'heure, ce bair de la proie.

« Pauvres proie à jeun de tendresse! Combien laissent l'oiseau vorace s'abattre jusque sur le cœur pour en calculer les pulsations! Parfois — un instruction m'a fournie plus d'un de ces sujets d'étude dans la carrière de magistrat — l'attente est trop longue, la tentation trop forte, l'appât trop implacable: la rage saisit, on se rue sur la proie encore vivante et le juge instructeur envoie un criminel à la chambre des mises en accusation...

« Mieux vaut encore la bonémie. Certain jour, pour combattre un accès de spleen, j'organisaï une scène dont le souvenir me divertit encore. Le ban et l'arrière-ban des collatéraux au grand complet réunis pour la circonstance se pressaient dans mon

alon vert. La sonnette ressonne dans l'antichambre.

« — M. le sous-directeur de la compagnie du Gresham l'annonce le valet de chambre en ouvrant la porte à deux battants.

« Je vois encore l'argent faire son entrée sa serviette de maroquin sous le bras. Il voulait se retirer.

« — Monsieur, je repasserais... « — Non pas, s'il vous plaît, nous allons régler cela sur l'heure... en famille on agit sans cérémonie: « Comprit-il? Je le crois, car il sourit.

« — Une assurance contre l'incendie? insinua un cousin au quatrième degré.

« — Non monsieur, répondit l'agent, M. Lambert désire convertir toutes les valeurs en rentes viagères.

« Il y eut une commotion suivie d'un silence solennel. La voix récitative du sous-directeur commença la lecture des premières formules de la police sans qu'on pût entendre un syllabe. Tout à coup partit une exclamation étouffée, puis deux ou trois explosions de courroux cynique, et enfin un tumulte. Toute la bande de cornelles fuyait à la fois avec des pialements de détresse. Quand le balon fut vide, l'agent me regarda en riant; et je signalai le contrat pour une somme peu importante. Pourquoi cette restriction? Le cœur à l'ouvrage, le cœur à l'ouvrage? Je songeais à ma nièce Sabine.

« Depuis la mort de ma sœur, cette enfant avait été l'objet toute l'affection que j'avais donnée à sa mère dans le délaissement de mes années d'enfance. A vrai dire, en se transportant de la mère à la fille, ce sentiment aurait dû changer de caractère.

ses velléités de résister au péril révolutionnaire. Les membres du congrès ouvrier après avoir voté l'abolition de la propriété individuelle et acclamé la «révolution sociale», avaient résolu de «manifester» en corps sur la tombe de Gaston Crémieux, commandeur fusillé sous le gouvernement de M. Thiers. L'administration désirait empêcher ce scandale, mais elle n'osa pas s'adresser directement aux socialistes du congrès. On eut alors une idée merveilleuse: le maire, d'accord avec le préfet, prit l'arrêté suivant:

« Considérant que des manifestations religieuses ou politiques, pouvant être la cause de troubles ou de désordres, à l'occasion des 2 et 3 novembre, jours de la fête des Morts, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'autorité de les prévenir;

« Arrêtés: Article 1er. — Les manifestations religieuses d'absolu, ainsi que les manifestations politiques, sont absolument interdites dans les cimetières de toute la commune, notamment les 2 et 3 novembre, jours de la fête des Morts.

Ainsi, pour se faire pardonner l'interdiction d'un hommage à un insuré condamné, on interdit du même coup non pas les manifestations religieuses, il n'y en avait jamais eu et il n'était pas question d'en faire, mais les prières, les pieuses cérémonies auxquelles la population de Marseille était habituée, et l'on affecte de confondre dans un acte officiel des prières jetant de l'eau bénite sur des tombes et des démagogues glorifiant l'émeute et protestant contre la justice du pays.

Certes, nous cherchons vainement quelle violence pourrait révéler dans un gouvernement un plus grand désordre moral. Il s'agit là, d'ailleurs, moins de telle opinion politique ou religieuse que de ce vice qu'en France on pardonne le moins au gouvernement, et qui provoque aussitôt le mépris général; pour être polis, nous nous bornerons à dire que c'est le contraire du courage.

Le Congrès Ouvrier

Une nouvelle protestation contre les décisions du Congrès ouvrier de Marseille vient d'être publiée en voici le texte: «Le soussigné, membre du congrès ouvrier de Marseille, proteste contre les conclusions adoptées par le congrès comme étant contraires à l'intérêt de la classe ouvrière et de la République.

Toutes les revendications justes et équitables pouvant être obtenues par le suffrage universel, dont les moyens violents sont la dénégarion; «Il reprouve énergiquement les appels à l'émeute qui ont été formulés dans les séances, car il considère que les vrais amis de la classe ouvrière sont ceux qui donnent le moyen d'améliorer la situation des familles, tout en conservant le mari à l'épouse et le père aux enfants, et non ceux qui préconisent la violence pour atteindre un résultat qu'ils ne peuvent définir.

«Il déplore que depuis près de dix ans que la république est le gouvernement du pays, il n'ait été encore rien fait pour la classe ouvrière, car il est persuadé que c'est cette négligence qui pousse aux résolutions extrêmes.

«Il espère que ceux qui ont fait appel au gouvernement au sein du congrès ne l'auroient pas fait en vain et que, plus soucieux de la situation malheureuse des populations ouvrières que ne l'a été le congrès lui-même, avant le renouvellement des Chambres, satisfaction sera donnée aux légitimes revendications des travailleurs: «1° Pour les libertés qui leur sont indispensables; «2° Pour l'instruction professionnelle; «3° Pour faire disparaître la plus inique des inégalités qui existe devant la loi, en votant le service militaire obligatoire pour tous.

«GOUTTES, «Chaudronnier-mécanicien, délégué par le Cercle de l'Alliance des travailleurs de Toulon (Var).»

La propriété, c'est le vol

On lit dans le Moniteur universel: «Mgr Lagrange, archevêque de Reims, avait cédé prèsque pour rien un terrain à la ville de Paris, rue Servan, à la condition expresse d'y construire une école des Frères et de lui conserver cette destination.

La ville de Paris avait accepté le terrain et y avait fait construire une école des Frères; et voilà que, s'édulcorée sans doute par l'exemple de M. le préfet du Gard, M. le